

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE			
Nom du réclamant		Entité légale	# Téléphone
		<input type="checkbox"/> Inc. <input type="checkbox"/> Ltée	
Adresse	Ville	Code Postal	# Télécopieur
Nom de la personne contact		Courriel	
Nom d'un autre responsable (s'il y a lieu)		Courriel	

DESCRIPTIONS DE LA PERTE OU DU DOMMAGE

DÉTAIL DU CALCUL DU MONTANT RÉCLAMÉ	
<input type="checkbox"/> Les items endommagés peuvent être réparés pour un montant de	\$
<input type="checkbox"/> Les items endommagés peuvent être utilisés moyennant une allocation de	\$
<input type="checkbox"/> Les items endommagés sont disponibles pour le transporteur	
<input type="checkbox"/> Les items endommagés ne sont pas disponibles (expliquez pourquoi)	

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE RÉCLAMATION
1- Copie de la facture d'achat des items réclamés (incluant toutes les pages et le montant)
2- Copie de la facture détaillé des la réparation des items endommagés
3- Copie de la facture des pièces de remplacement
4- Mémo de débit (si applicable)

NOS COORDONNÉES	
Compléter le formulaire et joignez vos pièces justificatives et faites parvenir :	
Par la poste	LogiQ Transport, 600 rue du Luxembourg, Granby, Qc, J2J 2V2
Par télécopieur	450-776-1217
Par courriel	csr@logiqtransport.com
Voir la politique de réclamation ci-jointe	

POLITIQUE DE RÉCLAMATION

Qu'est-ce qu'une réclamation de marchandise ?

Une réclamation est une demande écrite de compensation pour une perte ou un dommage à des biens lorsque ceux-ci étaient sous la responsabilité du transporteur.

Réclamation pour dommage ou marchandise manquante

Le transporteur n'accepte aucune réclamation en dessous de 75 \$. Si vous notez des dommages ou des marchandises manquantes lors de la livraison, inscrivez-le sur la preuve de livraison et soyez spécifique dans votre description de la marchandise endommagée ou manquante.

Conservez la marchandise endommagée, contenu et contenant, nous déterminerons si une inspection s'avère nécessaire. La disposition des marchandises sans notre approbation pourrait conduire au refus de votre réclamation.

Afin d'accélérer le traitement de votre réclamation, assurez-vous d'inclure à votre demande :

- Copie de la facture d'achat des marchandises réclamées;
- Détail de la marchandise réclamée, nombre, montant, etc.

Dommage caché

Si vous découvrez un dommage caché une fois la livraison complétée, communiquez avec notre service à la clientèle dans les 24 heures suivant la livraison au csr@logiqtransport.com

Délai

Le transporteur ne sera pas responsable pour une perte ou un dommage à moins qu'un avis écrit ne lui soit remis dans un délai de 60 jours suivant la livraison pour une perte ou un dommage, ou de neuf mois à partir de la date d'expédition dans le cas de la non livraison complète d'une expédition.

Référence : Règlement sur les exigences applicables aux connaissements art. 12

Valeur déclarée

La responsabilité maximale du transporteur pour toute perte ou dommage se limite à 2\$/livres selon le poids total de l'expédition à moins qu'une valeur supérieure n'ait été déclarée sur le recto du connaissement par l'expéditeur.

À cet effet, une charge de 5 % de la valeur excédent la couverture de base de 4.41\$/Kg (2\$/lb) sera facturée si vous désirez déclarer une valeur pour les biens transportés.

Référence : Règlement sur les exigences applicables aux connaissements art. 9 & 10

Notions importantes

- Dans le cas d'un dommage, les marchandises doivent être conservées afin que le transporteur puisse les inspecter et éventuellement les récupérer lorsqu'il sera convenu que la réclamation sera honorée.
- Les taxes ne sont pas applicables sur les réclamations puisque celles-ci ne représentent pas l'achat d'un bien ou d'un service taxable mais plutôt un dédommagement.
- Les frais de transport doivent être acquittés préalablement à ce que le paiement d'une réclamation soit effectué.
- L'inscription "Sujet à inspection" ne représente pas une indication de dommage.